



Traité Békhорот

Michna 3 - Chapitre 7

הַחַרוּם, פָּסוּל.
 אִיזְהוּ חַרוּם?
 הַכּוֹחַל שְׁתֵּי עֵינָיו כְּאַחַת.
 שְׁתֵּי עֵינָיו לְמַעְלָה,
 וְשְׁתֵּי עֵינָיו לְמַטָּה,
 עֵינָיו אַחַת לְמַעְלָה וְעֵינָיו אַחַת לְמַטָּה,
 רוֹאֶה אֶת הַחֶדֶר וְאֶת הָעֲלִיָּה כְּאַחַת,
 סָכִי שֶׁמֶשׁ, זֹגְדוֹס, וְהַצִּירָן.
 וְשִׁנְשָׁהוּ רִיסֵי עֵינָיו,
 פָּסוּל,
 מִפְּנֵי מַרְאִית הָעַיִן:

Le 'haroum est disqualifié [pour accomplir le service du Temple]. Qu'est-ce qu'un 'haroum ? [C'est] quelqu'un qui [peut] peindre ses deux yeux comme un seul, [d'un seul coup de pinceau, car il a le nez enfoncé. Si] les deux yeux [sont] au-dessus ou si les deux yeux [sont] en bas ; [ou si] l'un de ses yeux [est] en haut et l'un de ses yeux [est] en bas ; [ou si les deux yeux sont à la bonne place mais] qu'il voit [à la fois] la pièce [du rez-de-chaussée] et l'étage supérieur comme une [seule ; et de même ceux qui ne peuvent pas] regarder le soleil ; et celui dont les yeux sont différents ; et celui dont les yeux pleurent constamment, [ceux-ci sont disqualifiés pour accomplir le service du Temple]. Et celui dont les cils sont tombés [est] disqualifié [pour accomplir le service du Temple] en raison de l'apparition [d'une imperfection]. (Contrairement aux autres personnes énumérées dans cette michna, qui sont disqualifiées par la loi de la Torah, celui qui souffre de cette condition n'est pas disqualifié par la loi de la Torah. Au contraire, les Sages ont publié un décret interdisant à un Kohen dans une telle condition d'accomplir le service du Temple).



A la découverte du Beth Hamikdash

Un livre référence sur le Temple de Jérusalem. Une centaine d'illustrations et une description encyclopédique du Beth Hamikdash et de son histoire.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions